



Affiché le 20/06/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' pour l'habitat**Délibération n° 25 06 11**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Michèle Maurel par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Germaine Millo par Monsieur Cyril Piazza.

Etait absent : Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-1, L. 5210-1-1A et L. 5711-1,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-1 et L. 232-2, R. 232-1 et suivants,

Vu les délibérations n°2024-06 du 13 mars 2024 prise par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) modifiées par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024 relatives à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov',

Vu la délibération prise le 13 décembre 2019 par l'assemblée délibérante du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, approuvant la nouvelle dynamique nommée GREEN Deal, visant à placer la transition écologique au cœur de l'action départementale et faire des Alpes-Maritimes un modèle en la matière,

Considérant que le pacte territorial France Rénov', porté par l'ANAH au niveau national se définit comme :

- Une politique contractualisée entre l'ANAH et les maîtres d'ouvrage, dont des collectivités territoriales au travers de la signature d'un pacte territorial,
- Une marque unique portée par les pouvoirs publics, gage de confiance pour les usagers,
- Une offre d'information, de conseil et d'orientation mise en œuvre à travers une plateforme numérique, un centre d'appels unique et un réseau territorial d'espaces de conseil répartis sur l'ensemble du territoire national,
- Une offre d'accompagnement pour les projets de travaux d'amélioration de l'habitat via des assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des usagers,
- Des aides financières adaptées à tous types de travaux d'amélioration de l'habitat,

Considérant que le pacte territorial France Rénov' est une convention entre l'Etat, l'ANAH et une collectivité territoriale compétente en matière d'habitat, de politique de vie ou de cadre de vie,

Considérant que le pacte territorial France Rénov' est une convention entre l'Etat, l'ANAH et une collectivité territoriale compétente en matière d'habitat, de politique de vie ou de cadre de vie,

Considérant que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes souhaite porter le pacte territorial France Rénov' à la place des EPCI du département des Alpes-Maritimes, pour une durée de 3 ans, portant sur les 2 missions obligatoires et une mission facultative ci-dessous :

- Le 1er volet obligatoire relatif à la dynamique territoriale et les dispositifs de droit commun auprès des ménages et des professionnels,
- Le 2ème volet obligatoire relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages avec une permanence physique sur le territoire toutes les 2 semaines,
- Le volet facultatif relatif à l'accompagnement dans le cadre du parcours accompagné de MaPrimeRénov et du Fonds de Solidarité à la Maitrise d'Energie 06 (FSME06).

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Refuse** de porter le pacte territorial France Rénov'.

- **Confie** la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour une durée de 3 ans.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. BLANC-RICORT



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

